



Le plan du Champsaur est un élément essentiel pour l'activité touristique du territoire. Après 25 ans d'existence, c'est un équipement qui nécessite d'être requalifié et valorisé.

Octobre 2022

LES OBJECTIFS DU PROJET



**Renforcer le
développement
touristique**



**Valoriser l'offre de
loisirs**



**Etaler la
fréquentation**

LE PLAN D'EAU

Pour la CCCV, les objectifs concernant l'aménagement et la revalorisation du plan d'eau sont multiples :

- Engager un projet d'aménagement structurant autour du lac qui s'articulera avec le projet de « voie douce » tout en prenant en compte la préservation du site.
- Développer un lieu attractif pour attirer les touristes et assurer un cadre de vie de qualité aux habitants.
- Réfléchir à l'aménagement de l'espace public dans sa globalité en prenant en compte tous les paramètres.

Pour cela la CCCV a lancé une étude qui est en cours. Elle a été confiée au cabinet d'Etudes La Pitaya (mandataire). Elle est menée en concertation avec les prestataires du site, les acteurs du territoire et les habitants. Elle a pour objectif la réalisation de travaux d'aménagement pour la valorisation du site sur : les espaces de stationnement et de circulation, les sanitaires, les espaces de jeux, de loisirs et de détente, les espaces verts et arborés, la plage, le balisage et la signalétique, l'éclairage public, les accès et les connexions avec la « voie douce », etc....

Pour connaître l'avis et les attentes des prestataires du site et des acteurs locaux, des ateliers de concertation ont été organisés, en septembre dernier, en vue d'obtenir à une vision cohérente et partagée du projet. Ce travail a permis, au bureau d'études, d'élaborer 3 scénarii pour aboutir au choix du scénario final qui a été présenté à l'occasion d'une réunion publique, au mois de février dernier, afin de recueillir les avis et attentes des habitants et aboutir à un programme d'aménagement concerté.



Aménagement du plan d'eau du Champsaur



LES PERSPECTIVES

Aujourd'hui, l'étude est en cours de finalisation avec la priorisation des aménagements et des équipements ainsi que le phasage dans le temps qui permettront de déposer les demandes de financement.